



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## compétitions

Question écrite n° 30873

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur la coopération sportive de la France, avec les pays francophones. En effet, il s'avère que les grands pays anglophones, hispanophones et lusophones, ont mené des actions de coopération, souvent importantes, à travers le Monde, notamment dans la perspective de la préparation des Jeux Olympiques de Pékin 2008. L'opportunité de ces rencontres souvent de formation a permis de nouer des contacts particulièrement intéressants pour les relations sportives, mais aussi commerciales et diplomatiques avec ces pays des langues d'origine, notamment dans le tiers monde et les pays émergents. Il lui demande donc si ces actions sont souvent également menées par la France.

### Texte de la réponse

La France mène depuis plus de 30 ans des actions de coopération particulièrement importantes avec les pays appartenant au monde de la francophonie dans le domaine du sport. Ces actions dépassent largement le seul domaine de la formation et se situent tant au niveau bilatéral que multilatéral. Les pays francophones ont tissé entre eux un réseau de relations dans la perspective de la promotion de l'excellence sportive ainsi que de la solidarité. 1. La coopération bilatérale entre la France et les pays de la francophonie dans le domaine du sport : le ministère de la santé et des sports développe une coopération bilatérale avec 12 pays membres de la francophonie (Organisation internationale de la francophonie) ainsi qu'avec l'Algérie. Des programmes d'échanges liés au sport sont négociés chaque année ou tous les deux ans ; ils s'appuient sur des protocoles conclus au niveau des ministères des affaires étrangères en application d'accords de coopération culturelle ou, de plus en plus, sur des arrangements administratifs, signés directement par les ministres en charge des sports. Ces programmes comportent à la fois des échanges institutionnels permettant à chaque partie de s'enrichir de la connaissance des politiques sportives mises en place dans les pays étrangers (politique en matière de prévention et de lutte contre le dopage, sport et handicap, promotion du sport féminin, équipements sportifs, organisation du sport de haut niveau, sport et développement durable à titre d'exemple) et des échanges liés à une discipline sportive mis en oeuvre à la demande de l'État par les fédérations sportives. Ces échanges concernent souvent des actions de formation visant à élever le niveau sportif en particulier dans la perspective des grandes compétitions internationales. En ce qui concerne les pays les moins avancés, l'objectif de ces accords est de privilégier les actions s'inscrivant dans une démarche de solidarité et d'aide au développement dans une perspective d'élévation du niveau sportif et d'insertion sociale. Toutefois, ce dernier objectif est encore davantage pris en compte dans le cadre de la coopération multilatérale francophone. 2. La coopération multilatérale francophone dans le domaine du sport sous l'égide de la conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES). Cet organisme de coopération, qui comporte aujourd'hui 42 pays membres, a été institutionnalisé en 1973 en prenant le nom de CONFEJES et son siège a été implanté à Dakar en 1987. En 2005, la CONFEJES a été intégrée dans la charte de la francophonie comme conférence ministérielle permanente et sa programmation s'inscrit désormais dans le « cadre stratégique décennal de la francophonie ». La CONFEJES fêtera ses 40 années d'existence cette année lors de la

32e session ministérielle prévue les 22 et 23 mars 2009 à Bujumbura ; au Burundi. Le projet de programmation pour 2009-2012 élaboré par des experts et évaluateurs sera soumis à la 32e conférence pour adoption. Dans le domaine du sport, la CONFEJES a privilégié jusqu'alors le sport de proximité, le sport à l'école, le sport pour les personnes handicapées, la lutte contre le dopage, les appuis techniques nationaux et l'allocation de bourses du fonds francophone de préparation olympique (FFPO) aux athlètes des centres sportifs internationaux de haut niveau. Le FFPO est un programme phare de la CONFEJES, qui constitue l'un des éléments essentiels de la politique menée en faveur du développement du sport et de la promotion des sportifs de haut niveau. Pour ce faire, la CONFEJES développe des partenariats essentiels avec le mouvement sportif international et le Comité international olympique (CIO). Les programmes de la CONFEJES visent à soutenir l'élite sportive francophone dans sa préparation aux grandes échéances sportives internationales ainsi que le mouvement sportif africain dans cinq centres internationaux de haut niveau situés en Afrique et dans l'océan Indien. Ils ont également pour but d'appuyer les ministères chargés des sports des pays du Sud, membres de la CONFEJES, dans leur politique de formation de jeunes talents sportifs par des aides financières à l'entraînement dans leur pays. Ces aides ont concerné 1 200 sportifs, au cours de la période 2005-2008. Ils contribuent à assurer la relève de l'élite, majoritairement africaine francophone, par le regroupement régulier des meilleurs espoirs bénéficiaires des aides individualisées dans les stages du « club CONFEJES » pour les disciplines concernées par les centres internationaux de haut niveau. La CONFEJES veille en particulier à organiser des stages préparatoires aux grandes manifestations sportives internationales comme en 2008 les championnats africains d'athlétisme à Addis-Abeba et les jeux Olympiques de Pékin. Les jeux de la Francophonie, qui associent des compétitions sportives dans six disciplines et des concours culturels dans des disciplines artistiques ont été mis en place en 1989 suite à une décision du deuxième sommet de la francophonie, qui s'est tenu à Québec en 1987. Ils sont gérés par le Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF), dont le siège est à Maurice, en liaison avec le Comité national du pays d'accueil, sous l'égide de l'OIF. En ce qui concerne le sport, ils associent des sportifs amateurs, semi-professionnels et professionnels. Ils se déroulent tous les 4 ans, les derniers ayant eu lieu au Niger en décembre 2005 et les prochains étant programmés à Beyrouth (Liban) du 27 septembre au 6 octobre 2009. 48 pays ont prévu d'y participer. Cette compétition, de caractère original, contribue à préparer la relève sportive dans la perspective de compétitions futures et à rapprocher les pays ayant en commun l'usage du français. Le sport est donc particulièrement présent dans le monde de la francophonie tant par les actions programmées dans un cadre bilatéral, que par l'existence de structures propres (CONFEJES, CIJF), qui permettent à de jeunes sportifs francophones de se rencontrer lors de formations communes et de compétitions, qui leur sont réservées. Ces actions favorisent, plus largement, des relations diplomatiques et commerciales avec les pays concernés. Toutes ces actions sont menées en concertation avec le ministère des affaires étrangères et européennes et son important réseau diplomatique et consulaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30873

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 septembre 2008, page 7953

**Réponse publiée le :** 17 mars 2009, page 2647